

Jerzy Michalski

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE AUX YEUX D'UN ROI.

Stanislas Auguste Poniatowski était un fervent admirateur des “lumières” et c’est avec intérêt qu’il en suivait les progrès et les avantages qu’elles valaient aux hommes¹. Aussi est-ce avec un intérêt accru et avec une forte dose d’optimisme, qu’il salua, toujours curieux de ce qui se passait sur les bords de la Seine, la victoire des “lumières” qu’annonçait la Révolution Française naissante. Il y voyait une réalisation de ce qui était constructif dans les écrits des coryphées du Siècle des Lumières en France. “Quand Voltaire et Rousseau écrivaient, ils ne se doutaient pas eux-mêmes des effets prodigieux qui devaient en résulter quarante ans après” - écrivait-il à la fin de la deuxième année de la Révolution².

Ce qui nous permet de suivre les réactions de Stanislas Auguste aux événements des deux premières années de la Révolution Française, c’est sa correspondance avec Philippe Mazzei qui, exactement un an avant la prise de la Bastille, est devenu son agent officieux à Paris. L’on sait que Mazzei, agent de l’Etat de Virginie en France lors de la guerre de l’indépendance des Etats-Unis, avait des connexions étendues dans le milieu intellectuel libéral de Paris. C’était donc un informateur aussi bien compétent que favorablement disposé aux changements qui s’ébauchaient³.

Les réactions personnelles de Stanislas Auguste aux événements français et les jugements qu’il formulait, étaient fonction non seulement

¹ J. Fabre, *Stanislas-Auguste Poniatowski et l’Europe des Lumières*, Paris 1952, *passim*.

² Stanislas Auguste à Ph. Mazzei 6 XI 1790, voir la note 3 ci-dessous.

³ *Lettres de Philippe Mazzei et du roi Stanislas-Auguste de Pologne*, vol. I, Roma 1982, ce volume contient les lettres de 14 VII 1788 à 31 VIII 1789. Les lettres postérieures se trouvent dans les matériaux préparés pour les volumes suivants par les éditeurs du volume I: V. Criscuolo, J. Michalski, M. Senkowska-Gluck. Dans les notes je cite seulement les dates de ces lettres.

de son attitude envers la France, mais encore de la situation en Pologne à laquelle le roi, tout comme d'ailleurs nombre de ses contemporains, percevait des analogies aux événements français. Ces analogies se laissent observer dès les dernières années ayant précédé la convocation des Etats généraux en France et de la Diète de Quatre Ans en Pologne. Tant en France qu'en Pologne montait une fronde aristocratique et nobiliaire se réclamant souvent d'une idéologie de libertés constitutionnelles. Tout en sapant les fondements de la monarchie française, cette fronde avait cependant un caractère conservateur et traduisait les intérêts des privilégiés. C'est à plus forte raison qu'elle revêtait un tel caractère en Pologne où un pouvoir réel de l'Etat n'en était qu'à son stade initial. Pour mieux mettre en relief ces analogies, il suffit de rappeler que c'est presque à la même date, en France qu'en Pologne, que l'accès aux charges d'officier dans l'armée fut barré aux roturiers. Les méthodes de propagande antimonarchique étaient, elles aussi voisines. En France on a fait un cheval de bataille, en l'amplifiant, de l'affaire du collier de la reine; en Pologne, on a inventé l'affaire de Dogrumowa, dans laquelle il s'agissait d'un prétendu empoisonnement de Adam Kazimierz Czartoryski. Dans sa campagne bruyante contre les moulins à vent d'un prétendu absolutisme du roi et du Conseil Permanent l'opposition antiroyale se faisait valoir en invoquant d'une part le combat livré en France au despotisme royal, combat exemplifié par l'opposition des parlements, et d'autre part la résistance des Pays-Bas autrichiens aux réformes de Joseph II. Mais autant le programme qui faisait le pendant polonais de la lutte menée en France contre le "despotisme ministériel" ne tenait qu'à un propos de pure démagogie — à savoir la défense de la "liberté" contre un Conseil Permanent abusivement taxé de despotisme — autant allié, dès le début de la Diète de Quatre Ans, à la lutte contre l'hégémonie russe en Pologne, ce programme mit l'opposition de magnats agissant à l'enseigne d'un "parti patriotique", en posture voisine de celle des "patriotes" français. Dans les deux pays, la nation (dun concept et dune substance sociale différents) tendait de plus en plus activement à rompre le liens qui la gênaient et à accéder à la souveraineté.

C'est précisément dans cet esprit que Stanislas Auguste en a parlé dans sa lettre à Mazzei du 21 novembre 1789: "si je pouvais vous faire connaître la Pologne, comme vous connaissez la France, vous seriez surpris des nombreuses analogies que les événements successifs présen-

tent dans les deux pays, mais avec deux différences essentielles et capitales: la première, qu'il n'y avait point de despotisme royal à détruire ici, mais y a l'usurpation étrangère à détruire (...), la seconde différence consiste en ce que dans tout ce qui se passe ici, il n'est question que de cette partie de la nation qui s'appelle nobles (...). Des préjugés invétérés (...) ont mis entre ces nobles et ceux qui ne le sont pas, presque la même différence qu'il y avait entre les Spartiates et les Ilotes. Les premiers sont tout, les seconds presque nuls, quoiqu'il y ait environ un noble contre vingt roturiers". Toutefois, de l'avis du roi, la forte différenciation interne de l'ordre nobiliaire en Pologne faisait que, limité à cet ordre, le mouvement politique en présence n'en offrait pas moins de grandes ressemblances au mouvement politique en France, englobant une société entière. "Cette extrême différence de fortune en produit une tout aussi grande de pouvoirs, d'importance et de moeurs, de sorte que sous d'autres dénominations et sur une beaucoup plus petite échelle, les passions, les qualités, bonnes et mauvaises, ont agi ici comme en France et ont fait passer les acteurs presque par les mêmes vicissitudes de désir, de crainte, de soupçon, de défiance et de succès".

Autant les analogies avec la situation en Pologne tendaient à décroître au fur et à mesure que la révolution française "aristocratique" se transformait en révolution du tiers état, autant elles se réaffirmèrent avec le surgissement à Varsovie, à la fin de 1789 d'un mouvement politique de bourgeoisie. Et, en dépit des différences, l'analogie était perceptible entre la situation d'un Louis XVI soudain sous l'emprise de l'Assemblée nationale et celle d'un Stanislas Auguste face à une diète dominée par les "patriotes"⁴.

Ces analogies n'étaient pas sans aviver l'intérêt de Stanislas Auguste pour la France, encore que le fardeau, d'un poids multiplié, des affaires publiques sur place, détournât son attention d'observateur et de commentateur des événements qui se passaient ailleurs. D'où c'est un commentaire laconique, incomplet — si ce n'est un silence — qui était, plus d'une fois, sa réaction à la multitude des informations, quelquefois importantes, en provenance de son agent (ou d'autres sources) sur ce qui se passait en France. Ses opinions péchaient souvent par un caractère aléatoire, sans commune mesure avec la portée réelle du sujet, formulées

⁴ "On me témoigne un grand retour de confiance et d'affection, mais dans beaucoup de circonstances journalières j'éprouve encore les effets continués des premières impulsion (...). Sous bien des rapports ma position et celle du roi de France se ressemblent". 8 X 1790.

qu'elles étaient au gré du temps que le roi pouvait consacrer à la correspondance avec Mazzei. Et d'ailleurs, s'il correspondait avec lui ce n'était pas pour commenter les événements français, mais avant tout pour le charger de commissions diverses, quelquefois de troisième ordre, sans rapport avec la politique, vu l'inexistence, à l'époque, de relations politiques entre la Pologne et la France. Ce n'est d'ailleurs qu'au bout d'un temps que Mazzei réussit à se gagner la confiance et l'amitié du roi de Pologne et à le rendre enclin à lui faire part de ses opinions. Dans la première année de cette correspondance, Stanislas Auguste s'en montrait bien avare et plein de retenue.

Dans cette première période, le roi se bornait à exprimer son espoir de voir la France parvenir à une solution du problème de la dette du Trésor, ce qui lui eût permis de retrouver son poids en politique européenne⁵. C'est que Stanislas Auguste souhaitait toujours que la France pût diminuer, ne serait-ce que dans une certaine mesure, le diktat de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche dans les affaires de la Pologne. D'où le rétablissement de la France dans son statut d'autrefois, celui d'une grande puissance, lui servira de critère d'évaluation des événements révolutionnaires, selon qu'ils y contribuaient ou non. C'est avec une certaine réserve que le roi fit accueil à l'opinion de Mazzei sur les changements avantageux intervenant au sein de la société française sous l'effet d'une résonance grandissante des idées philosophiques. De l'avis de Mazzei, la "vérité", à la promotion de laquelle dans les esprits s'emploie la philosophie, se mettra en obstacle à la pression des "intérêts particuliers", ce qui laisse bien augurer des futurs Etats généraux.

Sous l'effet de l'expérience décevante des premiers mois de la Diète de Quatre Ans, le roi se disait inquiet si les Français sauraient se concentrer sur les réformes vraiment nécessaires ou, au contraire, s'ils ne se laisseraient pas à un faux "patriotisme pour céder à des démagogues⁶. La lecture d'un écrit de propagande du duc Louis Philippe d'Orléans lui inspira la réflexion suivante sur le risque que courait la France: "La France pourrait devenir une république de raisonneurs très éloquentes, mais qui (...) signifiera peu en Europe"⁷. Il avait une attitude favorable à l'égard des futurs Etats généraux, mais redoutait qu'ils ne prennent un mauvais tour⁸. Ce qui

⁵ 21 I 1789, *Lettres*, p. 146.

⁶ 4 II 1789, *ibid.*, p. 162-163; Mazzei au roi 16 I 1789, *ibid.*, p. 142-143.

⁷ 1 IV 1789, *ibid.*, p. 217; voir aussi Mazzei au roi 13 III 1789, *ibid.*, p. 199.

⁸ 28 III 1789, *ibid.*, p. 213.

l'inquiétait particulièrement c'étaient les émeutes populaires à Paris dans lesquelles il entrevoyait, contre l'avis de Mazzei cherchant à le convaincre qu'il n'en fut rien, une intrigue provocatrice de gens qui voulaient contrecarrer "les intentions si véritablement patriotiques de Louis XVI"⁹.

Les travaux des Etats généraux ont suscité un vif intérêt du roi. Ne se contentant pas des informations de Mazzei, il demanda qu'on lui envoie le journal des Etats édité par Mirabeau¹⁰. Il salua avec joie la transformation des Etats généraux en Assemblée nationale. Il y voyait une émancipation pacifique de la nation française des chaînes de l'absolutisme et l'adoption de solutions politiques justes, conformes à la raison. "C'est un exemple — écrivait le roi — dont tous les peuples de la terre peuvent être jaloux, pourvu que l'exécution finale soit aussi sage et aussi ferme que le début". Dans une France aussi rénovée, le roi voulait voir un Etat dont la puissance serait gardienne d'un ordre de justice en Europe¹¹. Très vite cependant, son espoir était frustré. Le 13 juillet, Mazzei rapportait la démission de Necker et de quelques autres ministres. "Tout est dans la confusion, le crédit est anéanti; nous avons passé la nuit dans les alarmes continuelles; il est impossible d'imaginer jusque'à quel point les désordres peuvent s'étendre"¹². En même temps, le roi reçut, d'autres sources, des nouvelles sur les événements du 14 juillet, "lesquelles — écrivait-il en réponse à Mazzei — me font frémir pour tout ce qui s'est passé à Paris. Je ne puis me refuser à la compassion la plus vive pour le déchirement intérieur de ce beau royaume de France"¹³. Mais les lettres de Mazzei du 17 et du 20 juillet ont rassuré le roi. Mazzei rendait compte avec approbation de la prise de la Bastille, et en même temps assurait que la garde nationale fit régner l'ordre à Paris, et que Louis XVI, soustrait aux informations et aux suggestions captieuses du parti aristocratique, vint s'établir à Paris à la grande joie du peuple, en approuvant par cela même les faits qui s'étaient produits¹⁴. Stanislas Auguste l'a commenté succinctement: "si quel nouvel incident n'a pas encore tout regâté, je crois qu'on peut désormais féliciter la Nation Française"¹⁵. Il s'étonnait d'apprendre

⁹ 20 V 1789, *ibid.*, p. 267; Mazzei au roi 1 V 1789, *ibid.*, p. 250/251.

¹⁰ 27 V et 15 VII 1789, *ibid.*, p. 271 et 318.

¹¹ 22 VII 1789, *ibid.*, p. 323-324.

¹² *Ibid.*, p. 317.

¹³ 1 VIII 1789, *ibid.*, p. 333.

¹⁴ *Ibid.*, p. 318-323.

¹⁵ 8 VIII 1789, *ibid.*, p. 342.

le départ d'Isabelle Lubomirska de Paris, alors que "le gros de l'orage est dissipé" et que, paraît-il, Madame de Polignac ait regagné Versailles¹⁶.

C'est avec enthousiasme que Stanislas Auguste approuva les fameuses résolutions de l'Assemblée nationale du 4 août 1789: "Le récit seul de ce qui s'est passé la nuit du 4 août dans l'Assemblée nationale est le plus bel éloge que l'on puisse faire à la Nation Française et la meilleure preuve que ce 18^e siècle mérite d'être appelé celui de la philosophie. Il n'y a qu'une masse de lumière plus grande, qu'il ne s'en est réunie dans aucun temps et chez aucun peuple, qui ait pu produire d'un seul jet un tel monument de sagesse et de vertu"¹⁷. C'était sans doute le passage où culminait l'attitude favorable du roi de Pologne envers la Révolution. Cette attitude s'est manifestée aussi dans le prix qu'il attachait à la Révolution Française, plus élevé qu'à celle du Brabant, qu'il considérait comme une oeuvre du clergé et dont il prisait bas les motifs, les objectifs et les perspectives. "Le peuple flamand : écrivait-il — (...) n'a ni lumière de la nation française ni le desir individuel et général de devenir république comme les Français"¹⁸. Ailleurs, il notait: "Toute la révolution actuelle des Flamands ne paraît pas motivée par les vrais principes."¹⁹

Il a suivi avec bienveillance mais d'un oeil critique la suite des travaux de l'Assemblée nationale. "Quant à l'état brillant que vous présagez à la France, j'avoue qu'il me reste encore bien des doutes là-dessus" écrivait-il à Mazzei le 19 septembre 1789. Ce qui n'était pas à sa convenance c'était le conflit avec le pape même s'il se disait être loin de l'ultramontanisme²⁰. "D'après les voeux sincères que je fais constamment pour la France et pour les Français, je désire qu'on ne traite pas trop légèrement le pape et ce qu'il écrit (...) parceque je suis persuadé qu'on s'en trouvera mal tot ou tard"²¹. Ce qui le préoccupait c'étaient les difficultés financières toujours insurmontées qui empêchaient la France de s'affirmer sur le plan international²². "Ce que j'attends toujours c'est d'apprendre comment on assurera les revenus de l'Etat et comment on

¹⁶ 15 VIII 1789, *ibid.*, p. 348.

¹⁷ 26 VIII 1789, *ibid.*, 358.

¹⁸ 25 XI 1789.

¹⁹ 27 VII 1790.

²⁰ 13 IX 1789.

²¹ 13 IV 1791.

²² 14 X 1789 et 13 II 1790.

fera face aux dettes et aux dépenses courantes” — écrivait-il le 6 mars 1790²³. Au bout de plusieurs mois cependant, il prenait note avec satisfaction des informations qui lui parvenaient, faisant état d’un redressement de la situation financière de la France²⁴, mais peu après il déplorait l’insuffisance des rentrées fiscales et les difficultés qu’elles engendrait²⁵. Il avait d’ailleurs la conscience que cette situation tenait essentiellement aux erreurs de politique financière des gouvernements d’avant la Révolution²⁶. Et, si par un premier réflexe, il s’est fait critique à l’égard de l’idée d’émission des assignats, estimant qu’elle avait tout pour mettre la France dans une mauvaise passe²⁷, il a fini par l’admettre après avoir consulté des experts financiers, comme une démarche opportune, permettant d’acquitter la dette publique²⁸. Il accueillait avec sérénité les nouvelles qui lui parvenaient sur le succès escompté de l’émission et sur la vente avantageuse des biens de l’Eglise. Son vœu était que le produit de ces opérations permette d’acquitter la dette publique et de racheter “toutes les places de judicature et de finances”, au lieu d’être affecté, à défaut de rentrées fiscales suffisantes, à des dépenses courantes²⁹.

Stanislas Auguste approuvait en principe la fermeté de l’Assemblée nationale face à des parlements aux vellétés frondeuses, mais en accord avec ses convictions profondes et son caractère, il était loin de vanter l’attitude de dureté adoptée à leur égard et le recours à des peines répressives là où la faute tenait à un passé à jamais révolu, sans risque de résurgence³⁰. Il ne montrait pas de sympathie aux premiers émigrés et il ne désapprouvait pas l’accueil inhospitalier qu’ils se voyaient réserver

²³ Voir aussi 24 III 1790 — du manque de confiance chez les créanciers du trésor qui “ne voient pas leurs capitaux assuré” et “les intérêts et rentes de ces capitaux ne leur sont pas payés”; de même 31 III 1790.

²⁴ 19 V 1790.

²⁵ 25 VIII 1790.

²⁶ “Si on avoit remédié aux finances, il y dix ans, toutes ces convulsions actuelles n’auraient pas eu lieu”. 29 IX 1790.

²⁷ 13 X 1790.

²⁸ 20 X 1790; de même 3 XI 1790.

²⁹ 6 XI et 29 XII 1790.

³⁰ “En allant au delà on pourrait faire penser que cette Assemblée nationale se complait trop dans l’exercice de sa puissance de punir. Et si cette opinion gagnait dans la nation française, elle diminuerait, je crois, l’affection et l’estime nationale, sans laquelle l’Assemblée ne pourrait pas effectuer un bien durable”. 2 XII 1789.

à l'étranger³¹. Il saluerait volontiers une amnestie propre à favoriser leur retour³². Il s'indignait contre les menées d'émigrés à Nice préparant, selon les rumeurs, un attentat contre La Fayette³³, il n'ajoutait pas foi aux nouvelles que le roi de Sardaigne entendait voler au secours des contre-révolutionnaires³⁴, Mais en même temps réprouvait les discours au club des jacobins qui risquaient de "mettre en garde tous les gouvernements"³⁵.

Les outrages à la légalité et à l'ordre public, les émeutes populaires de caractère révolutionnaire et les actes de violence perpétrés en province faisaient l'objet des plus vives préoccupations du roi. "Il n'y a ni liberté ni bonheur en France si l'honneur et la vie des citoyens restent à la merci du premier fou et du premier méchant, à qui il plait de les attaquer" — écrivait-il le 10 février 1790 et s'interrogeait-il un mois après: "quand donc pourrez-vous me mander la tranquillité des provinces de France, analogue et conséquente aux opérations de l'Assemblée nationale?"³⁶ C'est d'un coeur gros qu'il apprenait les exécutions auxquelles il fut procédé sans jugement à Marseille³⁷. "Le pistolet et la baïonnette non légale agissent pourtant terriblement en France. Vous avez beau dire, mais cela ne dénote pas bien et m'afflige" — écrivait-il le 5 juin 1790. Il les attribuait à l'absence d'un fort pouvoir exécutif³⁸ et également à ce "que même des patriotes français qui se croient les plus modérés ont donné dans le commencement trop d'appui aux enragés extrêmes"³⁹. Ce qui l'inquiétait aussi c'étaient les symptômes d'insubordination dans l'armée française⁴⁰. Il était alors en proie à de mauvais pressentiments quant au cours ultérieur des événements en France. Après avoir lu une brochure critiquant la Révolution, il se confiait à Mazzei: "par affection à la France, je voudrais que l'auteur fût dans l'erreur sur bien des choses qu'il avance et qu'il prédit. Mais il est difficile de se défendre d'un assentiment intérieur après l'avoir lu"⁴¹.

³¹ 24 X 1789.

³² 31 III 1790.

³³ 11 VIII 1790.

³⁴ 21 VIII 1790.

³⁵ 11 VIII 1790.

³⁶ 13 III 1790.

³⁷ 26 V 1790.

³⁸ 24 III 1790; même 5 V 1790.

³⁹ 3 IV 1790.

⁴⁰ 19 VI 1790.

⁴¹ 28 VII 1790.

Le vaste champ d'observation qu'offrait au roi de Pologne la France révolutionnaire, l'incitait à des considérations d'un ordre plus général, par exemple sur la liberté de la presse. "Quant aux bornes à mettre à la liberté de la presse — écrivait-il le 17 mars 1790 — je regarde cette matière comme une des plus difficiles dans tout ce qui concerne la politique. Il y aura toujours de l'excès de l'un ou de l'autre côté et finalement je pense que pour le bien de la chose, il faudrait que dans tout le pays il y ait des lois contre l'abus de la presse et auxquelles le gouvernement puisse en appeler de temps en temps, quand cet abus devient très grand et vraiment nuisible, mais qu'un gouvernement sage doit très rarement convenir qu'il est instruit de cet excès". Ailleurs, le roi analysait le mécanisme de désinformation en propagande: au plus fort de conflits, les parties adverses recourent à l'exagération et au mensonge délibéré. C'est ce qu'on observe en France, c'est ce qu'on a vu aussi en Amérique lors de la guerre de l'indépendance⁴². Au-delà des changements profonds en France, il percevait la survivance de pratiques peu louables, telle la censure postale. Dans un premier temps, il était enclin à prêter foi aux assurances de Mazzei comme quoi cet abus aurait été supprimé⁴³, mais s'étant convaincu qu'il n'en était rien, il lui a fait part de sa réflexion sceptique: "cela prouve qu'il y a des perfections chimériques, auxquelles on ne saurait atteindre en politique, pas plus qu'en autre chose, et qu'après avoir bien déclamé contre les rois, ceux qui les remplacent sous d'autres noms souvent obligés de faire les mêmes choses, tel vertueux que l'on soit"⁴⁴.

Stanislas Auguste admettait que, bien que du point de vue philosophique, l'égalité des hommes fût chose juste, une suppression totale des prérogatives de la noblesse était une mesure inconsidérée, en contradiction avec les réalités. "Je crois pouvoir penser que supposé même que ces distinctions de la noblesse soient une erreur, elle est trop ancienne, trop générale et nommément en France le nombre d'individus qu'elle concernait trop grand, pour qu'une si grande masse d'amour propre cruellement blessée ne soit un véritable mal politique". Il aurait mieux valu que le tiers état se contentât de accès à tous les "honneurs" et que l'égalité absolue ne fut pas instaurée.

A l'occasion, Stanislas Auguste relevait ce qu'il croyait être le paradoxe de l'acceptation par Louis XVI du principe de l'égalité, cause

⁴² 5 V 1790.

⁴³ 20 II 1790.

⁴⁴ 19 III 1791.

du mécontentement non seulement des aristocrates, mais également — estimait-il — de plus d'un démocrate, qui, tout en se disant comblés, se voient privés de "tout prétexte raisonnable de plainte" contre le despotisme royal. Stanislas Auguste y voyait une manifestation naturelle des attitudes humaines à l'heure de grands changements et de réévaluation des valeurs. "C'est l'esprit de la chose surtout après une grande révolution, après un si prodigieux changement des positions et des opinions régnantes. Les hommes seront nécessairement encore longtemps injustes réciproquement avant que le calme par les effets désirés de la révolution empêche tous et un chacun d'être excessifs"⁴⁵. Plusieurs mois après, il mettait en doute la possibilité d'une totale suppression de la noblesse qui survivra ou dont on verra surgir une réplique au sein du tiers état. "Tant que le genre humain durera, il y aura des plus grands et des plus petits par telle cause que ce soit, Et il faut finalement toujours des menants et des menés, surtout quand il s'agit d'une nation qui occupe un grand espace sur le globe"⁴⁶.

L'expérience de la Diète de 4 ans où il percevait plus d'une ressemblance à l'Assemblée nationale, lui a fait envisager avec réserve les pratiques du jeune parlementarisme français; elle l'a aussi empêché de prendre au pied de la lettre différentes interventions et différents gestes dont il n'a pas pu connaître le dessous de coulisse⁴⁷. Il disait son irritation face à "tous les beaux discours qui parlent de joie et de bonheur" alors que les artisans n'avaient pas de travail et souffraient de misère, et que, le peuple, par son refus de payer les impôts, rendait le trésor vide, provoquant un appauvrissement et un mécontentement généraux⁴⁸.

Pour nombreuses qu'elles fussent, ces réserves et réticences n'ont pas anéanti la foi de Stanislas Auguste, lui faisant croire que la Révolution était porteuse de changements en mieux. Le roi voulait y voir un triomphe des "lumières" et attachait le plus de prix à ce qu'elle apportait de rationnel à la vie des hommes, même s'il ne s'agissait que d'aspects secondaires. C'est avec estime qu'il parlait du projet de compenser les torts faits jadis aux protestants en France⁴⁹. Il s'en-

⁴⁵ 12 VI 1790.

⁴⁶ 2 III 1791.

⁴⁷ 10 IV 1790.

⁴⁸ 25 VII 1790; Fabre, *op. cit.*, p. 512.

⁴⁹ 1 I 1791.

thousiasmait de la campagne contre les duels et fit traduire en polonais une brochure consacrée à ce sujet, parue en France. “Si ce malheureux préjugé est vaincu en France, il le sera dans le monde entier bientôt après. Et ce sera là une des véritables et grandes obligations dont le genre humain sera redevable à la révolution de France” — écrivait-il le 26 mai 1790⁵⁰. “Quand même ce préjugé ne serait pas détruit tout d’un coup — écrivait-il six mois après — il faut le miner peu à peu, l’effet dût-il n’arriver en plein que dans 20 ans”⁵¹. Il qualifia d’un grand événement historique⁵² l’instauration d’une unité de mesure universelle et se déclarait partisan d’une unification des unités de mesure, de poids et de la monnaie pour toute l’Europe⁵³. Il se promettait de faire appel, à un moment idoine, aux conseils de Condorcet pour unifier les poids et les mesures en Pologne⁵⁴.

Stanislas Auguste avait ses figures préférées de la Révolution. C’étaient, bien entendu, des modérés. La première place revenait à La Fayette à qui il prodiguait des éloges à diverses occasions, en particulier lorsque, commandant de la Garde nationale, il empêcha les excès et les actes de violence d’un peuple attisé par des démagogues⁵⁵, et en qui il voyait un homme désintéressé pour les honneurs et le pouvoir⁵⁶. En faisaient partie aussi Condorcet, Bailly, Dupont de Nemours, André Chenier et des grands seigneurs libéraux, tel le duc de La Rochefoucauld⁵⁷, mais également le futur conventionnel et enthousiaste de la

⁵⁰ F a b r e (*op. cit.*, p. 513) donne une interprétation inexacte.

⁵¹ 23 XII 1790; voir aussi 6 XI 1790 et 5 II 1791.

⁵² 10 VII 1790; voir aussi 9 X 1790; rapport de F a b r e (*op. cit.*, p. 513) inexact.

⁵³ 30 IV 1791.

⁵⁴ 7 V 1791.

⁵⁵ Par exemple 30 I 1790; F a b r e, *op. cit.*, p. 518.

⁵⁶ 17 II 1790.

⁵⁷ “Tour ce que j’ai lu relatif à messieurs le ducs de La Rochefoucauld et de Liancourt, à m. de Clermont Tonnère, à m. de La Fayette et Bailly, à m. Barrère et Mounier, sans oublier m. de Lally, ni ce jeune Mathieu de Montmorency, m’a inspiré la plus haute estime pour tous ces personnages et si jamais j’ai leurs portraits, je les mettrai en regard avec ceux qui ont illustré les règnes des prédécesseurs de Louis XVI depuis Henri IV et je sais pas encore auxquels je donnerai la droite”. 21 XI 1789. Sur Condorcet plusieurs mentions, dans les lettres du roi, toujours pleines d’estime. Par exemple 17 III 1790: “Il est aisé de reconnaître le cachet du marquis de Condorcet dans tout ce qu’il fait. C’est toujours la géométrie éloquente qui parle”. Tout de même ses opinions politico-constitutionnelles le roi adopta avec certaines réserves: “Je viens de lire avec intérêt (comme je fais toujours tout ce qui sort de la plume du marquis de Condorcet) la brochure sur la forme des élections.

terreur (“Anacréon de la guillotine”) Bertrand Barère de Vieuxac, recommandé au roi par Mazzei comme “*giovane di merito tanto per la qualità del cuore che dello spirito*”⁵⁸. Stanislas Auguste fut abonné à la gazette qu’il éditait “Point du jour”, et la lisait avec intérêt; il decora “le jeune homme de mérite” de la médaille “*merentibus*”⁵⁹.

Stanislas Auguste fut particulièrement sensibilisé à la situation de Louis XVI⁶⁰. Il souhaitait ardemment voir s’instaurer de bonnes relations entre lui et les nouvelles forces avec lesquelles il eut à traiter: l’Assemblée nationale, la Garde nationale, le peuple de Paris. Avec satisfaction, il apprenait les marques de confiance de sympathie de la part des Français à l’adresse du roi; avec chagrin et désapprobation — celles de méfiance et de désaffection à son égard⁶¹. C’était pourtant donner dans un optimisme naïf que de se prononcer en ces termes sur les avantages du transfert du couple royal de Versailles à Paris: “lui et la reine auront deux plaisirs à la fois, celui de connaître toutes les beautés et les choses remarquables à Paris qu’ils connaissaient moins jusqu’ici que les étrangers mêmes, et celui de se faire connaître à leur nation en détail. Et cela seul suffira sans doute pour les en faire aimer de plus en plus”⁶². Stanislas Auguste a qualifié de “vraiment beau et excellent” le discours de Louis XVI à l’Assemblée nationale du 4 février 1790, qui eut une résonance favorable dans toute la France et dont il fit publier une traduction en polonais⁶³. L’attitude de bienveillance pour Louis XVI s’alliait chez le roi de Pologne à l’intérêt pour l’étendue des prérogatives constitutionnelles du roi de France. C’est que l’exemple de la France pouvait avoir, à ses yeux, une grande importance pour la Pologne. Par référence à un écrit de Louis-Philippe de Ségure, prônant l’opportunité

Nous sommes occupés ici précisément du même sujet dans ce moment. Mais les données sont si différentes, que je doute que nous puissions en faire autant d’usage, qu’on en fera probablement de ce que même auteur a écrit sur le veto suspensif, qui probablement fructifiera ici”. 21 X 1789. Sur Bailly et Dupont notamment 2 XII 1789. Sur Chenier — F a b r e, *op. cit.*, p. 527–528; *idem*, *Stanislas-Auguste et les hommes de lettres français*, “Archivum Neophilologicum”, II, 1937, p. 46–47.

⁵⁸ Mazzei au roi 3 VII 1789, *Lettres*, p. 506.

⁵⁹ F a b r e, *Stanislas-Auguste Poniatowski*, p. 515 et 676.

⁶⁰ “Je prends réellement un grand intérêt à Louis XVI, car je le crois vraiment digne d’être heureux”. 21 IV 1790. Cependant, il n’ignorait pas les côtés faibles du monarque française, notamment sa mauvaise éducation. 13 X 1790; F a b r e, *op. cit.*, p. 517.

⁶¹ Par exemple 5 et 9 XII 1789, 5 V 1790.

⁶² 3 III 1790.

⁶³ 24 II 1790.

de réserver au roi le droit de déclaration des guerres et de conclusion de paix, et d'assurer d'la "liberté nationale" par la seule responsabilité des ministres, Stanislas Auguste demandait à Mazzei ce qu'en pensaient les Français, sans exprimer sa propre opinion⁶⁴.

Stanislas Auguste saluait avec joie tout ce qui était symptôme de collaboration entre aristocrates modérés et démocrates modérés, et de sympathie à l'égard de Louis XVI⁶⁵. Il se refusait à prêter foi à des "feuilles aristocrates"⁶⁶ faisant état de prétendus attentats tramés par les démocrates. Il apprenait avec satisfaction le déroulement paisible de la fête de la "fédération", le jour du premier anniversaire de la prise de la Bastille⁶⁷, de même que la présence de diplomates qui, ayant initialement réchigné à l'idée d'y participer, ont fini par changer d'avis⁶⁸. Il se complaisait à la lecture des descriptions de ces festivités que Mazzei lui fit parvenir et demanda à son agent l'envoi de dessins et d'estampes représentant leur déroulement⁶⁹. Tout de même, sollicité par des révolutionnaires modérés (sur proposition de l'abbé Sieyès) de se faire membre d'honneur (à l'instar d'un Washington et d'un Franklin) de leur club "1789", il garda ses distances. Dans un premier temps, il fit dépendre sa décision de la position de Louis XVI, ne sachant pas si l'acceptation ne l'eût pas contrarié⁷⁰, mais finalement il refusa, sans dire le motif à Mazzei. Il choisit une formule bien neutre pour s'en excuser: "tout compté, tout rabattu je conclus à la négative; après y avoir bien pensé, je crois devoir me refuser à cette tentative offerte à mon amour propre"⁷¹. Ce qui ne l'empêcha pas d'assurer Mazzei de l'idée de plus en plus flatteuse qu'il avait de ce club rassemblant "les hommes de la France les plus modérés, les plus impartiaux, les plus sages et, par conséquent, ceux dont les avis pourront contribuer le plus au bonheur de la France, s'ils sont écoutés"⁷². Il ne se sentit nullement froissé par l'admission au club de Mirabeau⁷³ dont il n'iait

⁶⁴ 5 V 1790.

⁶⁵ 3, 17 et 28 VII, 4 VIII 1790.

⁶⁶ 17 VII 1790.

⁶⁷ "Je vous fais compliment de tout mon coeur et à toute la France sur l'heureuse réussite de la journée du 14 juillet". 4 VIII 1790.

⁶⁸ 7 VIII 1790.

⁶⁹ 7 et 11 VIII 1890; Fabre, *op. cit.*, p. 516.

⁷⁰ 15 V et VI 1790; Fabre, *op. cit.*, p. 519.

⁷¹ 29 IX 1790; Fabre, *loc. cit.*

⁷² 8 X 1790.

⁷³ 9 X 1790.

la vertu mais non les talents⁷⁴. Il vantait les publications du club⁷⁵ et son refus d'admettre en son sein des "enthousiastes extrémistes"⁷⁶. Ce qui le combla d'aise c'était d'apprendre la séparation du club "1789" d'avec le club des jacobins⁷⁷.

Stanislas Auguste se disait convaincu qu'en France, "au milieu d'une nation fort spirituelle et beaucoup plus généralement instruite que bien d'autres", les chances de succès étaient la part d'hommes politiques modérés du centre qui y peuvent "dissiper plus facilement qu'ailleurs le prestige de l'enthousiasme excessif du moment, ou des vieux préjugés". Il condamnait par contre résolument les démagogues radicaux qu'il surnommait "des aboyeurs, des exagérateurs, des incendiaires". Aux yeux du roi, les meneurs de ce genre ou bien appartenaient à la "populace aveugle" ou étaient des gens n'agissant que "pour satisfaire des vues d'ambition ou des haines personnelles". Cette opinion, le roi la formula pour vanter la ligne politique représentée par Mirabeau⁷⁸. Dans les jacobins le roi entrevoyait des fanatiques intolérants⁷⁹, particulièrement dangereux par le fait de tendre à propager, hors de la France, les mots d'ordre extrémistes de la Révolution⁸⁰.

Mais tout en redoutant une exportation de la révolution dans sa version jacobine, il n'en constatait pas moins avec approbation la

⁷⁴ F a b r e, *op. cit.*, p. 515, 517 et 676.

⁷⁵ 19 V 1790.

⁷⁶ 3 VII 1790. De cette décision Mazzei l'informait 14 VI, il s'agissait d'ailleurs de personnes peu importantes.

⁷⁷ Mazzei au roi 27 VIII 1790; roi à Mazzei 15 IX 1790.

⁷⁸ 2 III 1791.

⁷⁹ "Les jacobins anciens ont fait brûler les albigeois et tant d'autres dans des autidafes. J'ai grand peur, que les jacobins modernes de club ne causent de nouveaux incendies d'un autre genre. 6 XI 1790. Le roi s'indignait surtout des "horribles feuilles de Maïat". 19 I 1791.

⁸⁰ "Ne soyez pas étonné de la prévention qui s'augmente contre le club des jacobins depuis le fameux discours de m. Du Port, depuis qu'on s'est convaince en Italie et en Saxe du prosélytisme de vos démocrates, qu'il finirait en effet par bouleverser le monde à force de belles maximes, trop tôt prêchées et trop étendues". 18 IX 1790. F a b r e a confondu les énonciations prises de différentes lettres du roi, il en résultent certaines inexactitudes. *Op. cit.*, p. 516-517. La prétendue propagation de jacobinisme inspirait de la peur au roi. Il communiquait à Mazzei les nouvelles des émissaires qui colportaient à Francfort les brochures en langues française et allemande "les plus propres à mettre en convulsion les esprits du peuple". 22 IX 1790. Le roi s'inquiète du bruit que le nouveau nommé envoyé français en Pologne c'est "un démocrate furieux et émissaire des jacobins". F a b r e, *op. cit.*, p. 521.

convergence des changements rénovateurs en France et en Pologne. Les deux pays aspiraient à un même objectif, à cette différence près que la Pologne, partant d'un point moins avancé, n'était pas en état de faire appliquer ce qui déjà se réalisait en France. "Souvenez-vous toujours — mettait-il en garde Mazzei — que nous sommes en très grande majorité de deux siècles plus jeunes qu'on ne l'est en France pour les idées philosophico-politiques et qu'ainsi nombre de remèdes très bons en soi seraient encore précoces ici"⁸¹. En lui expliquant les difficultés auxquelles se heurtait en Pologne l'octroi à la classe bourgeoise des droits politiques par une diète composée exclusivement de nobles, il écrivait: "Figurez-vous ce qui aurait résulté en France d'une diète dont aucun tiers n'eût été participant, si malgré le nombre supérieure des tiers, la lutte a duré si longtemps entre la noblesse et le tiers. De plus, transportez-vous en idée à cent ou à deux cents ans en arrière de la date actuelle, et puis dites-moi ce que vous auriez pu attendre d'une pareille diète française". Le roi faisait valoir que malgré ce retard, la diète polonaise est prête à adopter des lois en faveur des bourgeois, et que même il existait un programme maximum soutenu par les "enragés" polonais. Et le roi se solidarisait avec ces derniers, même s'il manifestait tant de désaffection pour leurs équivalents français⁸². Les différences entre la France et la Pologne étaient, à son avis, encore plus sensibles pour ce qui était d'une réforme de la condition paysanne. "Que serait devenu la France si on avait fait pour ces paysans du XV^e siècle ce que les exagérateurs politiques voudraient que l'ont eut fait pour ceux de la Pologne?" — demandait-il⁸³. Il estimait que la réalisation des "belles maximes" de l'égalité sous forme d'un affranchissement général de la paysannerie serait prématurée en Pologne⁸⁴.

En dépit de ces différences, Stanislas Auguste se plaisait à mettre en relief le parallélisme entre ce qui se passait sur les bords de la Seine et sur ceux de la Vistule. La joie qu'il éprouvait après l'adoption de la Constitution du 3 mai en Pologne, lui paraissait très voisine de

⁸¹ 1 XII 1790.

⁸² "Il y a encore d'autres correctifs, que projettent même ceux que nous appelons ici nos «enragés» et qui remèneraient les choses presque au point désiré, mais je ne veux pas en parler encore, car rien n'est plus affligeant que des espérances trompées". 23 X 1790.

⁸³ 15 VI 1791.

⁸⁴ "Il m'est revenu que Mirabeau est convenu qu'il ne fallait point encore faire en Pologne une loi générale pour affranchir les paysans. Cela prouve qu'il n'est pas ivre de belles maximes et qu'il connaît la règle qui dit: *distingue tempora...*". 2 III 1791.

l'enthousiasme des Français du jour anniversaire de la prise de la Bastille. "Nous chantons encore ici: ça ira, ça ira, ça ira" — écrivait-il le 25 mai 1791. L'oeuvre du 3 mai, il l'appelait "notre révolution"⁸⁵. Il identifiait aux tendances des adversaires polonais de la Diète de 4 ans les mouvements français dirigés contre la Révolution en France, tendances — qu'il affectait d'un terme péjoratif, celui de "contre-révolutionnaires"⁸⁶.

Longtemps Stanislas Auguste ne perdait pas l'espoir que les modérés allaient garder les rênes de la France révolutionnaire et conserver la monarchie constitutionnelle, et que Louis XVI se prêterait à l'exercice, dans la loyauté et dans la calme, de ses fonctions de monarque constitutionnel. "Je commence à espérer — écrivait-il le 18 mai 1791 que monsieur de La Fayette aura encore la gloire de rétablir et de maintenir l'ordre dans Paris et la sûreté de bon Louis XVI, auquel je ne sais ce que l'on pourrait encore demander de plus après la circulaire qu'il a fait écrire à tous les ministres de France à l'étranger". Stanislas Auguste y avait à l'esprit la lettre de Louis XVI aux représentants diplomatiques français (dont il fut donné lecture le 23 avril à l'Assemblée nationale) leur recommandant de notifier aux cours auprès desquelles ils furent accrédités, qu'il approuvait la constitution française en élaboration. Quelques jours après, Stanislas Auguste redisait son espoir de voir la situation intérieure en France connaître une évolution favorable, et affirmait que le seul sujet d'inquiétude c'était, à ses yeux, les controverses avec l'Eglise⁸⁷. L'optimisme de cette opinion était sans doute excessif. En fait, ce qui lui déplaisait c'était la faiblesse du gouvernement français et l'indulgence manifestée par l'Assemblée nationale à ceux "qui violent la paix publique tous les jours en France d'une manière si atroce"⁸⁸.

⁸⁵ 18 VI 1791. "Pour quelques semaines de cet été 1791 (...), Stanislas put-il espérer que les deux révolutions de France et de Pologne allaient enfin se discipliner, s'accorder entre elles, s'imposer à l'Europe et réussir". F a b r e, *op. cit.*, p. 517.

⁸⁶ "Les séances pénibles de toute cette semaine ont produit enfin les résultats qui consolident tout ce que notre diète actuelle a fait jusqu'ici. Il y a lieu d'espérer qu'ici il n'y aura pas de contrerévolution, ce qui serait le comble du mal". 16 X 1790. "Cela (activité de Szcześny Potocki et de Seweryn Rzewuski) peut produire de grands maux et le plus grand, s'il produisait une réconfédération ou, comme vous dites en France, une contrerévolution". 30 X 1790.

⁸⁷ 21 V 1791.

⁸⁸ 22 VI 1791.

La fuite de Louis XVI⁸⁹ inquiéta vivement Stanislas Auguste; il fit preuve toutefois de retenue pour la commenter. Il recommanda à Mazzei de la prudence dans ses manifestations de “dévouement au parti révolutionnaire”: “je ne vous blâme pas de la continuité des liaisons, cependant souvenez-vous que comme membre du corps diplomatique vous devez conserver un certain ton d’impartialité et de modération. Car enfin, les changements les plus extraordinaires peuvent se vérifier tôt ou tard et vous sentez les conséquences qui pourraient rejaillir jusque sur moi du zèle trop prononcé”⁹⁰. Il pressentait ainsi avec justesse le cours des événements à venir qui allait placer la France révolutionnaire dans une situation internationale où une attitude bienveillante à son égard lui eût été impossible. Tout de même Stanislas Auguste voulait espérer. “J’ai des indices — écrivait-il le 23 juillet 1791 — qui me font croire que toute la scène actuelle en France finira par un arrangement, peut-être beaucoup moins mauvais pour le roi, qu’il ne l’espère lui-même”. Cet espoir n’était pas dénué de fondement et témoignait que Stanislas Auguste était bien renseigné. En effet, les partisans de la monarchie constitutionnelle ont cherché à effacer le mauvais effet de la fuite de Louis XVI, à y passer un trait et jusqu’à renforcer la position du roi. C’est avec reconnaissance que le roi salua la configuration politique à l’Assemblée nationale qui s’y employait. “La réunion du messieurs Lameth, Barnave et Duport avec les chefs de la Société 1789 me fait grand plaisir” — écrivait-il le 6 août 1791.

Les événements prirent cependant un cours différent de celui souhaité par le roi de Pologne, ce qui, bien entendu, n’était pas de nature à susciter son approbation. Cela ne change rien au fait que, pendant longtemps, le roi de Pologne percevait dans la Révolution française plus d’avantages que d’inconvénients et souhaitait vivement ne pas revenir sur cette opinion. Son attitude était toute entière dans le conseil qu’il adressa à Mazzei le 29 juin 1791 en lui disant de n’aller pas trop loin dans l’apologie de la Révolution. “Par cette manière excessive d’aimer la révolution, au lieu de la servir, au lieu de lui concilier de nouveaux amis, vous éloignez au contraire ceux qui aimeraient à y trouver ces grands biens de l’humanité que ses partisans promettent tant au public”.

⁸⁹ Il en était informé déjà le 6 juillet, c’est-à-dire une semaine avant l’arrivée du rapport de Mazzei. 6 et 13 VII 1791.

⁹⁰ 20 VII 1791.